



Town of Smooth Rock Falls |  
Ville de Smooth Rock Falls  
142 First Avenue | 142 Première av.  
PO Box 249 | C.P. 249  
Smooth Rock Falls, ON  
Canada P0L 2B0

t: (705) 338.2717  
f: (705) 338.2584  
townhall@townsrf.ca  
smoothrockfalls.ca

20 avril 2020

À tous les résidents/contribuables

**SUJET : Méthodes actuellement acceptées dans le cadre du Plan d'allégement fiscal pour répondre à la COVID-19**

*Communiqué*

**L'Ontario prolonge la situation d'urgence afin de poursuivre la lutte contre la COVID-19**

*14 avril 2020*

***Un effort continu est nécessaire pour enrayer la propagation de la maladie et protéger la santé publique***

*TORONTO— Se fondant sur les conseils du médecin hygiéniste en chef et avec l'approbation de l'Assemblée législative de l'Ontario, le gouvernement prolonge de 28 jours la situation d'urgence en vertu de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence. Cette mesure permettra au gouvernement de continuer à utiliser tous les outils nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de la population ontarienne face à la pandémie de COVID-19. Lors d'une séance extraordinaire de l'Assemblée législative de l'Ontario, la situation d'urgence a été prolongée jusqu'au 12 mai avec l'entière collaboration de tous les partis.*

**Mise à jour du 20 avril 2020 pour les résidents/contribuables : veuillez prendre note que le Plan d'allégement fiscal pour répondre à la COVID-19 concernant l'annulation des frais de retard de paiement a été prolongé pour le mois de mai 2020.**

**Veillez prendre note que lors de la réunion spéciale du conseil du 27 mars 2020, le maire et le conseil ont adopté un Plan d'allégement fiscal pour répondre à la COVID -19. Une option d'allégement fiscal pour les contribuables de Smooth Rock Falls sera mise en œuvre comme suit :**

- 1) Les frais de retard de paiement seront annulés pour le mois d'avril 2020;**
- 2) Si le plan en réponse à la COVID-19 est prolongé par le conseil, le trésorier prolongera automatiquement l'annulation d'un mois chaque fois, à moins que le conseil mette fin au plan d'action en réponse à la COVID-19.**

Le maire et les conseillers comprennent que les résidents connaissent peut-être des difficultés financières en raison de la pandémie. Ils tiennent à rassurer les résidents que des intérêts ne seront pas perçus sur leurs comptes en cette période difficile, à commencer par l'annulation des frais de retard de paiement pour avril 2020.

**L'hôtel de ville demeure fermé au public jusqu'à nouvel ordre.** Cette mesure est conforme aux conseils du médecin-hygiéniste en chef de l'Ontario afin d'offrir un environnement sécuritaire à tout le monde.

Pour l'impôt foncier, les méthodes de paiement suivantes sont acceptables :

- 1. Services bancaires en ligne :** Nous incitons les résidents à payer leur impôt par le biais de leur système bancaire en ligne. La Ville de Smooth Rock Falls se trouve sous « Ajouter bénéficiaire ». Votre numéro de compte est votre numéro de rôle à 19 chiffres. Votre numéro de rôle se trouve sur votre relevé d'impôt foncier; il commence par 5648.
- 2. Carte de crédit ou PayPal :** Si vous voulez payer votre impôt foncier par carte de crédit ou par PayPal, rendez-vous sur [www.smoothrockfalls.ca](http://www.smoothrockfalls.ca). Sur la page d'accueil, allez à « Saviez-vous que vous pouvez payer vos impôts par carte de crédit ou compte Paypal? Cliquez ici! » Cliquez sur le lien, qui vous mènera à la page adéquate. Vous devrez inscrire un compte et aurez besoin de votre **numéro de rôle à 19 chiffres** qui se trouve sur votre relevé d'impôt foncier; il commence par **5648**.
  - a. Veuillez prendre note des frais du fournisseur de services. Pour chaque transaction, on ajoutera 3 % au paiement effectué et des frais de 0,35 \$. *Par exemple, pour une somme de 100 \$, il y aurait des frais de 3,00 \$ plus des frais de 0,35 \$ pour la transaction.*
- 3. Plan de paiements préautorisés :** Si vous voulez vous inscrire au plan de paiements préautorisés, il y a deux options possibles. Plan 1 : paiements mensuels prélevés le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois, ou Plan 2 : le paiement est prélevé à la date d'échéance du versement (quatre fois par an)

***Veillez prendre note que ce plan est offert seulement pour les comptes qui ne sont pas en souffrance.***

Si vous voulez vous inscrire aujourd'hui, allez sur :



- a) [www.smoothrockfalls.ca](http://www.smoothrockfalls.ca)
  - b) Cliquez sur l'onglet « Vivre ici ».
  - c) Sur le panneau de gauche, cliquez sur « Applications et permis ».
  - d) Vous pourrez trouver le formulaire intitulé « Formulaire de paiement d'impôt préautorisé ». Le formulaire peut être rempli en ligne pour votre commodité.
    - i. Assurez-vous d'indiquer quel plan de paiement vous désirez (mensuel ou échelonné).
    - ii. Remplissez la demande du mieux que vous pouvez.
    - iii. Assurez-vous de joindre un chèque annulé à votre demande.
  - e) Une fois la demande remplie, veuillez envoyer la demande et le chèque annulé par courriel à [townhall@townsrf.ca](mailto:townhall@townsrf.ca); un représentant de la ville vous répondra dans les 24 heures.
- 4. Chèques :** Si vous voulez payer votre impôt foncier par chèque, veuillez l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :
- a. Ville de Smooth Rock Falls, 142, Première Av. C.P. 249, Smooth Rock Falls, ON P0L 2B0
- 5. Pour tous les paiements autres que ceux qui ont trait à l'impôt foncier,** veuillez envoyer des chèques par courrier.
- 6. L'hôtel de ville n'acceptera pas d'argent comptant jusqu'à nouvel ordre.**

#### Foire aux questions

**Q 1 : J'ai de la difficulté à trouver la Ville de Smooth Rock Falls dans les bénéficiaires. À qui dois-je demander de l'aide?**

R 1 : Veuillez communiquer avec votre banque, qui vous guidera dans le processus.

**Q 2 : Puis-je payer par carte de crédit ou PayPal par téléphone?**

R 2 : Non. En ce moment, vous pouvez payer par carte de crédit ou PayPal seulement en ligne, tel qu'expliqué ci-dessus.

**Q 3 : Je me suis déjà inscrit au plan de paiements préautorisés. Dois-je prendre d'autres mesures?**

R 3 : Non, si vous êtes déjà inscrit, il n'y a aucune autre mesure à prendre.

**Q 3,1 : Je veux m'inscrire au plan de paiements préautorisés mais j'ai des impôts impayés. Quelles sont mes options?**

R 3,1 : Pour pouvoir vous inscrire au plan de paiements préautorisés, votre compte devra être à jour. Vous pouvez effectuer un paiement par services bancaires en ligne ou carte de crédit/PayPal, ou envoyer un chèque par la poste à l'hôtel de ville. Lorsque votre solde sera à jour, vous pourrez vous inscrire au plan de paiements préautorisés.

**Q 3,2 : Comment faire pour obtenir un exemplaire de mon chèque annulé en ligne?**

R 3,2 : Votre établissement bancaire en ligne vous permet d'accéder à un chèque annulé que vous pouvez imprimer ou sauvegarder sur votre ordinateur. Si vous avez du mal à trouver votre chèque annulé, veuillez communiquer avec votre établissement bancaire pour obtenir de l'aide.

Nous remercions le public de sa coopération en cette période. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la réception au 705-338-2717.

Cordialement,

Yvan Marchand, Trésorier